

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 septembre 1974

PREMIÈRE SESSION—TRENTIÈME LÉGISLATURE

[Traduction]

La 29^e législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le 9 mai 1974, puis les brefs ayant été émis et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le lundi 30 septembre 1974 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le lundi 30 septembre 1974

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui par proclamation de Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada, pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:

M. Alistair Fraser, greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre où le secrétaire administratif du Gouverneur général lui annonce que le très honorable Bora Laskin, juge en chef du Canada, à titre d'Administrateur du gouvernement du Canada, se rendra à la salle du Sénat, le lundi 30 septembre, à 10 h 30, pour ouvrir la première session de la trentième législature.

Le major A.-G. Vandelac, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend à la salle du Sénat. Le Président du Sénat dit alors:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargée de vous informer que Son Excellence l'Administrateur du gouvernement du Canada ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi son Orateur conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera à 3 heures aujourd'hui même.

* * *

● (1050)

ÉLECTION DE L'ORATEUR

M. JAMES JEROME, DÉPUTÉ DE SUDBURY

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur Fraser, le moment est venu . . .

Une voix: La même vieille bande!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: La même vieille bande, monsieur Fraser, mais nous sommes maintenant un peu plus nombreux.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le moment est venu à l'ouverture de la trentième législature d'élire un Orateur. Peu de gens en dehors de cette enceinte se rendent compte combien est important le choix du titulaire de ce poste pour le fonctionnement de cette institution et l'exécution de notre mandat durant les quelques prochaines années.

Les qualités qu'un Orateur est censé posséder sont vraiment formidables. Je doute que personne, sauf un homme politique, songe un instant à accepter un poste si exigeant. Mon prédécesseur, feu Lester B. Pearson, lors de la nomination d'un Orateur, avait cité Socrate pour décrire ses qualités. Faisant allusion aux qualités exigées d'un juge, le philosophe grec aurait dit: «Quatre choses sont attribuées au juge: Écouter courtoisement, répondre sagement, examiner sérieusement et décider équitablement.»

[Français]

Il convient que le président de la Chambre des communes s'inspire de ces sages paroles. A divers moments de notre histoire, il s'est toujours trouvé des hommes assez exceptionnels pour assumer la très difficile tâche de diriger avec équité et sang-froid les débats de collègues aux convictions politiques bien arrêtées et très différentes les unes des autres. Nous savons tous le courage et la sagesse, l'expérience et le sens de l'humour qu'exige une telle charge.

D'où qu'il vienne, et quelle que soit son affiliation politique, le candidat désigné aura le devoir de servir les députés de toutes les régions et de tous les partis politiques. Cette obligation est fondamentale.

D'autre part, pendant leurs travaux à la Chambre, les députés ont le devoir, également impérieux, d'accorder leur pleine et entière collaboration à la présidence, et je suis sûr que tous se joindront à moi pour souhaiter de francs succès au président titulaire de ce poste. Pendant trois législatures, M. Lucien Lamoureux a servi la Chambre des communes avec la plus grande distinction, faisant montre d'une élégance et d'une fermeté tout à fait remarquables.

Il est difficile de trouver, parmi ceux qui appartiennent à l'un ou à l'autre groupe linguistique officiel, cet ensemble de qualités. Mais nous y arrivons toujours, signe évident de la valeur de notre système.

C'est donc avec un vif plaisir, avec fierté, que je propose que M. James Jerome soit le président de la Chambre pendant la présente législature.

M. Jerome est membre du parti ministériel. Conformément à la tradition, le premier ministre désigne le candidat à la présidence, et cette candidature est proposée selon les règles traditionnelles.